

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 23095</p>
---	--	---

SEANCE du : 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 16 mai 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN
Philippe BARON	Pierre BUREAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Arnaud PRINTEMPS
Bérandère BAZANTAY	Sandra CAILTON	Constance MACKOW	Anne ROUX
Bruno BODIN	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Etienne HUCAULT - pouvoir à Arnaud PRINTEMPS	Alain ROBIN - pouvoir à Jean-François MOREAU	Pascal GABILY - pouvoir à Pierre BUREAU
Philippe ROBIN - pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX	Stéphanie FILLON - pouvoir à Emmanuelle MENARD	Marie JARRY - pouvoir à Yannick CHARRIER
Thierry BAUDOIN - pouvoir à Bruno COTHOUIS	Pierre MORIN - pouvoir à Florence BAZZOLI	Jamel CHENIOUR

Secrétaire de séance : Pierre BUREAU, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Renouvellement de la ligne de trésorerie du Crédit Agricole

La Commune de Bressuire est titulaire d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'un montant de 500 000,00 €. Celle-ci arrive à échéance le 12/05/2023 et il est proposé de la renouveler.

Il proposé au conseil municipal de retenir la proposition suivante :

Prêteur : CREDIT AGRICOLE

Montant : 500 000,00 €

Taux : Euribor 3 mois moyenné + marge de 0,42%, le tout flooré à 0,42 %

Périodicité d'intérêts : Mensuelle

Durée : 12 mois date d'entrée en vigueur le 01/06/2023

Base de calcul : Exact / 360 jours

Commission de non-utilisation : Néant

Commission d'engagement : 750,00 €

Mise à disposition des fonds : en une ou plusieurs fois avec un tirage minimum de 15 000,00€

Règlement des intérêts : Ils seront payés par l'emprunteur dans les 5 jours ouvrés de la communication du calcul des intérêts, établie et notifiée mensuellement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE RETENIR** la proposition telle que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Madame le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au présent dossier

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,


Pierre BUREAU



Le Maire,


Emmanuelle MENARD

Reçu en Mairie par la préfecture
079-217900497-20230522-DG_DEL_2023_095-DE
Date de télétransmission : 24/05/2023
Date de réception préfecture : 24/05/2023